



PRÉFECTURE DES LANDES

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE « LOI SUR L'EAU » PRÉALABLE à l'autorisation unique au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 pour l'autorisation du système d'assainissement de Mont-de-Marsan Conte concernant les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne-de-Marsan
Demandeur: Mairie de Mont-de-Marsan représentée par son Maire

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de Mont-de-Marsan durant 39 jours consécutifs du mardi 04 juillet 2017 à 9 h au vendredi 11 août 2017 à 17h30 inclus.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique pour le système d'assainissement de Mont-de-Marsan Conte concernant les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne-de-Marsan.

M. Jean-Louis LEVET, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Mont-de-Marsan, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi, de 08 h à 17h30 et le samedi de 8 h à 12 h et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile(s). Le dossier sera par ailleurs consultable sur le site internet des services de la Préfecture des Landes <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-r337.html>.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, avant la clôture de l'enquête publique, soit par courrier à la mairie de Mont-de-Marsan (Hôtel de ville, BP 305, 2 place du Général Leclerc 40011 Mont-de-Marsan Cedex), soit par courriel à l'adresse suivante: pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le vendredi 11 août 2017 à 17h30. Elles devront porter la mention: « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP STEP Conte) ».

Un poste informatique sera mis à la disposition du public, en libre accès et gratuitement pour consulter le dossier aux jours et heures habituels de la mairie de Mont-de-Marsan.

M. Jean-Louis LEVET, Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes: **mardi 04 juillet 2017 de 09 h à 12 h - mercredi 12 juillet 2017 de 14 h à 17 h30 - samedi 29 juillet 2017 de 09 h à 12 h - jeudi 03 août 2017 de 09 h à 12 h - vendredi 11 août 2017 de 14 h à 17 h30.**

Toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, Mairie de Mont-de-Marsan (Service assainissement de la régie des eaux 05 58 06 87 33).

Copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée dans la mairie de Mont-de-Marsan (40000) et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques) et sur le site internet des services de la Préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet,

742001-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché:

MAIRIE DE LABATUT

1 parvis des Droits de l'Homme 40300 Labatut
Tél.: 05 58 98 18 14, mail: mairie.labatut40@wanadoo.fr

Objet du marché: Construction d'une cantine scolaire à Labatut

Désignation des lots: Lot 01: Terrassements - VRD Lot 02: Fondations - Gros-œuvre - Enduits. Lot 03: Charpente - Couverture - Zinguerie Lot 04: Menuiseries extérieures. Lot 05: Électricité. Lot 06: Plomberie - Sanitaires - Ventilation - Gaz - Climatisation. Lot 07: Plâtrerie - Menuiseries Intérieures Lot 08: Chapes - carrelage - Faïences. Lot 09: Sols souples Lot 10: Peinture Lot 11: Panneaux isothermes

Durée des travaux: 10 mois

Retrait du dossier de consultation: sur demande écrite à l'adresse ou l'Email indiqués ci-dessus ou sur <https://marchespublics.landespublic.org>

Date limite de remise des offres: 25 juillet 2017 à 12 h à la mairie de Labatut par courrier avec AR ou contre récépissé ou sur <https://marchespublics.landespublic.org>

Pour les renseignements administratifs ou techniques: Cabinet Forgeard et Associés, 21 Bazter Bidea 64210 Arbonne Tél.: 05 59 24 64 53 Fax 05 59 24 23 26

Critères d'attribution: Prix des prestations 70 % - Valeur technique 30 %

Date d'envoi du présent avis : 30 juin 2017

742049-0



COMMUNE DE MOLIETS-ET-MAA
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

pour l'aliénation partielle et la création de la nouvelle emprise du chemin rural d'Azur à Maâ

Par arrêtés n° 74/2017 et n° 75/2017 en date du 5 juillet 2017, Madame le Maire de Moliets-et-Maa a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques concernant le chemin rural d'Azur à Maâ:

- Une enquête pour l'aliénation de la partie d'emprise délaissée,
- Une enquête pour la création de la nouvelle emprise.

Les enquêtes auront une durée de 17 jours, du lundi 31 juillet 2017 au mercredi 16 août 2017 inclus.

Pendant la durée des enquêtes, les pièces relatives aux dossiers d'enquête publique seront tenues à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet.

Les observations peuvent aussi être adressées par écrit, en Mairie de Moliets-et-Maa, à l'attention de Monsieur Jean-Joseph MARMANDE, Commissaire Enquêteur, qui les annexera au registre.

Toute personne peut également faire part de ses observations via l'adresse mail: mairie-de-moliets@wanadoo.fr.

Jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie: Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les mardis de 9 h à 12 h.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations faites sur les projets, en Mairie aux jours et heures suivants: le lundi 31 juillet 2017 de 9 h à 11 h - le mercredi 16 août 2017 de 15 h à 17 h.

A l'expiration du délai des enquêtes, les registres d'enquêtes publiques seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au maire les dossiers et les registres d'enquêtes assortis des rapports énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non aux projets. Les conclusions du Commissaire Enquêteur seront communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

L'avis est également publié sur le site internet de la Commune (<http://www.mairie-de-moliets.fr>).

Le Maire, Aline MARCHAND

742065-0

LES ANNONCES LANDAISES

RECOMMANDÉES PAR LE JOURNAL DES ÉCONOMIQUES ET LÉGALES

BULLETIN D'ABONNEMENT

◆ Pour **2017** seulement ◆
1 an - 52 numéros



Offrez vous un outil de veille stratégique incontournable.

Je joins mon règlement

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tél.

Mail:

A compléter et à renvoyer accompagné de votre règlement à

LES ANNONCES LANDAISES

12 rue du IV Septembre
40000 MONT-DE-MARSAN

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, Nantes. Ne cherchez plus un correspondant.

LES ANNONCES LANDAISES

se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité,

de notre correspondant,
• aucun surcoût.